



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (MODIFICATION DE ZONAGE)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Lucie Tousignant, greffière, de ce qui suit :

1. **Le 3 mai 2011**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2775 de la Ville de Pointe-Claire pour corriger certaines erreurs d'écriture et pour régir les accès pour véhicules dans les zones Ra39 et Re40.

**RÉSUMÉ DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Cet amendement au règlement PC-2775 est fait dans le but de corriger une superficie erronée dans la version française du chapitre relatif aux enseignes, d'ajouter un mot maquant dans la version anglaise du chapitre relatif au stationnement, de préciser une disposition relative aux matériaux de parement en zones industrielles et de régir les accès pour véhicules dans les zones Ra39 et Re40.

2. **Le 16 mai 2011**, le maire tiendra une assemblée publique de consultation, à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
5. Les illustrations de ces zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe situé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, du lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

Donné à Pointe-Claire, ce 4<sup>e</sup> jour de mai 2011

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

**PUBLIC CONSULTATION MEETING  
FIRST DRAFT BY-LAW (AMENDMENT TO ZONING)**

To all concerned persons by this draft by-law:

Notice is hereby given by the undersigned Lucie Tousignant, City Clerk, as follows:

1. **On May 3, 2011**, the Pointe-Claire municipal council adopted, a first draft by-law amending Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to correct clerical errors and to regulate vehicular accesses in zones Ra39 and Re40.

**SUMMARY OF THE DRAFT BY-LAW**

The purpose of this amendment to By-Law PC-2775 is to correct an erroneous number in the French text of the Sign Chapter; to add a missing word in the English text of the Parking Chapter; to precise a provision on cladding material in industrial zones and to regulate vehicular accesses in zones Ra39 and Re40.

2. **On May 16, 2011** the Mayor will hold a public consultation meeting at 7:30 p.m., in the Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, the whole in accordance with the *Act respecting Land use Planning and Development* (R.S.Q. chapter A-19.1).
3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. Provisions of this by-law are not subject to the approval process
5. The sketches showing these zones as well as the draft by-law may be consulted at the Legal Affairs, Communications and City Clerk Department located at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, Monday to Friday, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

**Description des zones concernées / Description of the contemplated zones**

Zone concernée / Contemplated zone	Zones contigües / Adjacent zones	Description de la zone concernée / Description of the contemplated zone
Ra39	Ra38, Ra44, Ra46, Re27, Pa26, Pa46, Pa47, Pa48, Pa49, Pa55, Pb14, Pb15	<p>Au sud de l'avenue Braebrook, au nord du Parc Terra-Cotta et de l'avenue Saint-Louis, à l'est de l'avenue Maywood et à l'ouest de l'avenue Delmar</p> <hr/> <p>South of Braebrook Avenue, north of Terra-Cotta Park and Saint-Louis Avenue, east of Maywood Avenue and west of Delmar Avenue</p>
Re40	Rd3, Re41 et Pa59	<p>Au sud du boulevard Hymus, au nord de l'avenue Eastview et à l'ouest de l'avenue Delmar</p> <hr/> <p>South of Hymus Boulevard, north of Eastview Avenue and west of Delmar Avenue</p>
<p>Toutes les zones industrielles :</p> <p>N1, N2, N3, N8, N9, N10, N11, N12, N13, N17, N18, N19, N20, N25, N26, N27, N28, N29, N32, N33, N34</p>		<p>La zone N1 est au sud de l'autoroute transcanadienne, au nord du boulevard Hymus, à l'ouest de l'avenue Holiday et à l'est de l'avenue Stillview; le reste des zones sont, à partir de l'avenue Revcon, au sud de la limite de Dollard-des-Ormeaux et à l'ouest de la limite de Dorval, au nord et à l'est de la piste cyclable de l'avenue Saint-Louis et de l'avenue Avro, puis vers l'ouest : au nord du boulevard Hymus jusqu'à l'avenue Hilary.</p> <hr/> <p>Zone N1 is located south of Trans-Canada Highway, north of Hymus Boulevard, west of Holiday Avenue and east of Stillview Avenue; the remainder of the zones are located, starting from Revcon Avenue, south of Dollard-of-Ormeaux city limit and west of Dorval city limit; east of the bicycle path that runs along Saint-Louis Avenue and Avro avenue, then towards the west: north of Hymus Boulevard up to Hilary Avenue.</p>

Dated at Pointe-Claire, May 4, 2011

Lucie Tousignant  
Greffière/City Clerk

